

Notre avenir énergétique se décide maintenant



Tour de France des régions – ZNI
Réunion « Grand public » - Paris, le 06/02/2023
Note de synthèse de la réunion

1. Discours introductifs

Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique

Cette réunion sur les zones non interconnectées (ZNI) vient conclure le cycle de concertation énergétique visant à préparer la loi Energie-Climat et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Les ZNI, en raison de leurs particularités, sont confrontés à des enjeux énergétiques différents de ceux de la métropole. La concertation devra donc déboucher sur des PPE spécifiques à chaque ZNI.

Nous mesurons tous les impacts de la crise climatique dans notre quotidien, et particulièrement dans les ZNI. Ces territoires sont souvent des réserves de biodiversité essentielles à la planète. La crise énergétique a également des impacts très larges, notamment sur le prix du gaz.

Notre objectif est d'accélérer la décarbonation de notre mix énergétique et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour ce faire, il existe deux leviers : augmenter notre production d'énergie décarbonée et réduire notre consommation d'énergie. Pour certains des territoires en ZNI, toutefois, les enjeux sont différents car certains ont besoin de plus d'énergie. Les trajectoires de sobriété, dans certains endroits, n'ont aucun sens. L'important est de sortir des énergies fossiles, ce qui suppose des investissements massifs pour produire une énergie compétitive.

Cette réunion est importante aussi parce qu'elle conclut cet exercice sur la concertation sur l'avenir de notre mix énergétique. Cette concertation donnera lieu à une restitution auprès des parlementaires et des membres du Conseil national de la refondation (CNR). La commission nationale du débat public (CNDP), garante de cette concertation, veillera à restituer tous les consensus, dissensus et questions.

Nous avons structuré le débat autour de trois questions :

- Jusqu'où est-on prêt à moins consommer ?
- Quel mix énergétique proposer ?
- Comment financer cette transition énergétique ?

Concernant les ZNI, les deux enjeux majeurs sont la disponibilité de l'énergie, qui est une question de justice sociale, et une transition énergétique s'appuyant sur les forces des territoires (géothermie, éolien maritime, solaire...).

Mes équipes se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans cette transition, avec la volonté de faire aboutir ces PPE le plus rapidement possible et vous apporter la plus grande souveraineté énergétique possible.

Jean-François CARENCO, ministre délégué chargé des outre-mer

Je remercie la Ministre de l'intérêt qu'elle porte aux outre-mer. Elle a notamment soutenu la décision du blocage à 15 % des prix de l'énergie pour les collectivités locales, services publics et entreprises. Pour ma part, j'ai saisi Bruxelles sur la directive RED-3 afin qu'elle n'empêche pas la conversion de la biomasse et l'installation de production d'électricité outre-mer.

Notre avenir énergétique se décide maintenant



Les ZNI ne sont pas reliées au nucléaire métropolitain, sont dépendantes aux énergies carbonées et sont exposées à des événements climatiques extrêmes. La production d'énergie y est trois à quatre fois plus chère. Si le prix de l'énergie reste le même pour tous, cette solidarité ne doit pas être synonyme d'uniformité. Mais cette péréquation tarifaire repose sur un budget. Un chiffre de 2,4 milliards d'euros en 2023, mais cette solidarité totale ne doit pas être synonyme d'uniformité. C'est bien le sujet de la territorialisation des PPE

La loi de la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 prévoyait, pour les Outre-mer, 50 % d'ENR dans le mix énergétique en 2020 et l'autonomie énergétique en 2030. Nous en sommes loin. Toutefois, il convient de distinguer puissance consommée et puissance installée. Dans chaque territoire, il faut conserver une centrale de production thermique fossile « améliorée » avec du combustible bioliquide, pour permettre l'équilibrage des fréquences et pour pallier tout risque d'approvisionnement énergétique.

2. Intervention des garants

Ilaria CASILLO, vice-présidente de la CNDP

Notre rôle est de restituer de manière exhaustive les points de vue et dilemmes qui ont émergé.

Afin de toucher le public le plus large possible, la CNDP a préconisé diverses méthodes de concertation, que le gouvernement a entièrement reprises. Nous avons également demandé la prolongation de la concertation à la ministre, qui y a répondu favorablement.

La plate-forme de la concertation a reçu plus de 30 000 contributions et le Forum de la Jeunesse a réuni 200 jeunes tirés au sort. Aujourd'hui aussi, cette réunion mobilise, puisque nous comptabilisons plus de 200 participants. Nous nous en félicitons.

3. Interventions de la Réunion et de la Corse

Région Réunion

Notre île comptera 1 million d'habitants dans vingt ans. Notre souveraineté énergétique devra intégrer tous les champs énergétiques (mobilité, électricité et chaleur) grâce à des moyens de production renouvelables et locaux.

Prenons conscience de nos capacités et succès : la bagasse, l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien représentent déjà 35 % de notre mix électrique. Mentionnons également deux actions majeures de la PPE : le déploiement massif de systèmes photovoltaïques et l'abandon total des énergies fossiles pour la production d'électricité d'origine thermique dès 2024.

Nous devons cependant accélérer le rythme actuel et mieux nous organiser afin de réduire la période de transition énergétique. Pour cela, nous proposons plusieurs plans énergétiques ambitieux, conjugués à une inflexion de la trajectoire de l'actuelle PPE. En effet, le remplacement du charbon et du fioul par la biomasse constitue un progrès mais ne réduit pas notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans un plan solaire massif. Aux 180 000 chauffe-eau solaires déjà déployés seront ainsi graduellement associés des systèmes photovoltaïques. En partenariat avec le Conseil départemental, nous proposons aussi une action dédiée aux seniors pour la rénovation et l'adaptation thermique de leur habitation. Par ailleurs, nous sommes déterminés à déployer un parc éolien off-shore flottant d'une puissance de plus de 100 MW offrant une perspective industrielle et permettant de consolider notre plan hydrogène vert. Nous

Notre avenir énergétique se décide maintenant



avons entrepris le renouvellement de nos plans biomasse, géothermie et énergie marine. Il nous faudra établir collectivement un agenda précis et mobiliser les moyens nécessaires. L'accompagnement de l'Etat est donc indispensable.

L'électrification progressive du parc automobile entraînera l'assèchement du produit fiscal issu de la taxe spéciale sur la consommation des carburants perçue par les régions d'outre-mer, ce qui impose l'élaboration d'une nouvelle fiscalité.

Tous nos objectifs doivent trouver une traduction en actions et en moyens dans la loi de programmation :

- maintien de la compensation tarifaire de l'électricité ;
- possibilité de concilier les tarifs de rachat d'électricité et les aides financières ;
- mobilisation des aides nationales dédiées à la rénovation énergétique des bâtiments ;
- association des ZNI à la définition des programmes des certificats d'économie d'énergie et au choix des lauréats ;
- possibilité pour la région de porter les actions du cadre territorial de compensation ;
- accompagnement et soutien de l'Etat pour la mise en œuvre des projets que nous lançons.

Agnès PANNIER-RUNACHER

Le nouvel arrêté tarifaire, incluant le relèvement du plafond d'éligibilité au dispositif d'obligation d'achat et une prime à l'investissement en autoconsommation payée en une fois, est en cours de rédaction.

Les résultats de l'appel à projets sur le photovoltaïque dans les ZNI seront publiés début mars. Le nouveau cahier des charges pour le lancement d'un nouvel appel d'offres en ZNI est en cours d'analyse par la CRE. Il prendra en compte l'inflation et sera applicable dès la prochaine période. Enfin, une proposition d'indexation a été soumise à la CRE afin de prendre en compte l'inflation dans les appels d'offres passés.

Jean-François CARENCO

Parallèlement à la révision de la PPE nationale, nous aurions certainement intérêt à faire une révision simplifiée de celle de la Réunion afin de prendre en compte ce que vous avez indiqué.

Nous prévoyons de produire courant mai des orientations sur la fiscalité. Il ne s'agit pas de supprimer l'octroi de mer, mais de mener une réflexion avec les présidents des collectivités pour en supprimer les inconvénients et n'en garder que le plus bénéfique. L'évolution de la consommation énergétique des véhicules devra être prise en compte. L'objectif est d'aboutir à une orientation commune que je ferai valider par la Première Ministre.

Julien PAOLINI, Président de l'AUE et conseiller exécutif de Corse

Dès 2015, la Corse a été la première à élaborer une PPE, qui s'appuie sur deux piliers :

- la massification des énergies renouvelables.

Le mix électrique de la Corse comprend déjà 30 % d'énergies renouvelables. L'ambition de notre PPE est d'atteindre 60 % en 2028 et 100 % en 2050. L'année 2022 a été marquée par des températures exceptionnelles et une pluviométrie très basse ; le développement d'infrastructures de stockage de l'eau et la production d'énergie hydroélectrique est donc une piste à privilégier. Parallèlement, il

Notre avenir énergétique se décide maintenant



conviendra d'améliorer la gouvernance des appels d'offres lancés par la CRE pour le photovoltaïque afin de renforcer l'acceptabilité des projets et de permettre aux collectivités de participer en amont des procédures afin de tenir compte des spécificités locales, notamment les tarifs de rachat. Enfin, le financement des filières émergentes ou en développement est un sujet majeur pour les ZNI.

- La maîtrise de la demande en énergie, notamment dans le bâtiment et les transports.

Le principal enjeu est la mise en œuvre du cadre territorial de compensation adopté en 2019 par la CRE, avec notamment la rénovation et l'isolation thermique des bâtiments et la rénovation de l'éclairage public. Depuis 2019, nous avons rénové 35 000 points lumineux sur l'île, ce qui permet aux communes de faire d'importantes économies d'énergie.

Les PPE, souvent, fixent des objectifs sans garantir les financements nécessaires pour les atteindre. Parallèlement, l'Etat a mis en place des plans, programmes et fonds, initiatives certes louables, mais construites sans concertation avec les territoires et ne respectant pas les critères des PPE. Il convient donc de revoir le modèle de gouvernance, de financement et de planification afin de mutualiser nos moyens. Notre cadre unique de référence doit être celui que nous avons validé ensemble, à savoir les PPE.

Agnès PANNIER-RUNACHER

Je partage ces orientations.

Sophie MOURION, directrice de l'énergie, DGEC

Toutefois, les tarifs de rachat ne sont pas moins favorables qu'en métropole, car le niveau est au moins identique à celui des zones métropolitaines et tient compte des spécificités territoriales.

4. Echanges avec le public

Un participant

La PPE de la Réunion pourra-t-elle être révisée ?

Sophie MOURION

Les PPE pourront faire l'objet de révisions simplifiées à chaque fois que cela sera pertinent : à partir du moment où l'on estime qu'il y a matière à modifier cette PPE parce qu'elle est plus adaptée à la situation, à la fois en termes d'ambition souhaitée collectivement et en termes de déclinaison. Des révisions complètes seront effectuées après la loi Energie-Climat.

Plusieurs participants se demandent s'il y a du sens à importer du bois énergie.

Jean-François CARENCO

Les études montrent que, même importé, cela représente une économie de 80 % de CO₂. Il est toutefois préférable de créer des filières de biomasse durable et locale. Le décret attribuant 19 millions d'euros aux planteurs de la Réunion a été signé et la prime bagasse a été renouvelée.

Sophie MOURION

Plusieurs questions portent sur la maîtrise de la demande en énergie (MDE), par exemple, à la Réunion, sur l'utilisation de la climatisation et la sobriété des ménages et des entreprises.

Notre avenir énergétique se décide maintenant



Jean-François CARENCO

Nous devons continuer à progresser sur cette politique de MDE, qui a été lancée par la CRE et est maintenant validée par l'ensemble de l'Etat. Un nouvel appel d'offres sera lancé sur les certificats d'économie d'énergie.

Agnès PANNIER-RUNACHER

L'une des solutions est la géothermie, qui a l'avantage de produire du chaud et du froid.

Un participant

Que fait-on pour développer les transports alternatifs dans les ZNI ?

Agnès PANNIER-RUNACHER

Tous les dispositifs disponibles en métropoles seront évidemment ouverts aux ZNI, notamment celui sur le covoiturage et le Fonds Vert, qui peut servir à accompagner des projets de mobilités douces.

Jean-François CARENCO

L'électrification des véhicules est compliquée dans les outre-mer, mais elle est indispensable. Parallèlement, les collectivités fournissent d'importants efforts pour développer les transports en commun. Nous les aiderons avec les CPER (Contrats de plan Etat-Région) pour la mise en place de transports en commun améliorés sur l'ensemble des territoires ultramarins.

Sophie MOURION

Un participant estime qu'il n'y a pas eu suffisamment de communication autour de cette concertation. Il y a pourtant eu des communiqués de presse dans un certain nombre de territoires et d'ailleurs, le nombre de personnes connectées aujourd'hui témoigne de l'intérêt pour cette concertation. Nous avons recueilli plus de 31 000 contributions sur le site internet.

5. Intervention de la Guadeloupe et de St Pierre et Miquelon

Sylvie VANOUKIA, présidente de la commission énergie au conseil régional de Guadeloupe

La Guadeloupe hérite de 380 MW installés qui ne sauraient fonctionner sans importation de combustibles, dont 211 inaugurés en 2015 sans prise en compte des avis locaux. Je veux croire qu'avec les nouvelles PPE ultramarines, le dialogue et l'écoute prévaudront avant toute décision.

Toutefois, notre transition énergétique est bien entamée, avec 170 MW produits localement. Nous exploitons six types d'ENR. Les objectifs PPE sont dépassés pour le solaire et l'éolien. Notre électricité provient à 35 % d'énergies renouvelables.

Cependant, l'électrification des mobilités place les outre-mer devant de nouveaux défis. Nous espérons atteindre 30 % du parc roulant en 2033. Cela suppose de mettre en place dès aujourd'hui les outils pour répondre à ce nouveau besoin.

La région Guadeloupe a obtenu en 2009 une habilitation à réglementer et légiférer dans les domaines des ENR, de la MDE et de la réglementation thermique. En 2011, elle a pris 42 délibérations, fruit de la concertation et de l'ingénierie locales. Une nouvelle demande d'habilitation est en cours d'examen, étendue aux infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Notre avenir énergétique se décide maintenant



Cette concertation permet d'entendre la voix de tous. Les participants se sont montrés particulièrement soucieux des enjeux fonciers, notamment pour l'énergie solaire.

La conversion à la biomasse semble justifier la création d'une filière locale, en substitution d'une biomasse importée.

La filière hydraulique est à l'arrêt depuis plus de dix ans. Les procédures sont longues et contraignantes. Pourrions-nous les faciliter ?

La géothermie fait débat dans notre île, car les citoyens s'en sentent dépossédés.

La transition énergétique appellera surtout l'organisation de solides politiques publiques de sauvegarde de l'emploi permettant la transition des filières vivant des énergies fossiles, grâce à une véritable GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), car les 380 MW installés issus de l'importation emploient aujourd'hui près de 200 salariés.

Enfin, nous sommes prêts à engager avec vous la transition fiscale en outre-mer. La fiscalité des carburants représente actuellement 113 millions d'euros de recettes de fonctionnement pour les collectivités de Guadeloupe.

Jean-François CARENCO

Nous avançons sur le remplacement du charbon dans les usines bagasse-charbon.

Nous vous suivons à 100 % sur la géothermie.

Je proposerai à la Première ministre des orientations concernant la fiscalité sur les carburants.

Le Fonds Vert représente 97 millions d'euros pour l'outre-mer et 108 millions de FEI (fond européen d'investissement). On a augmenté le FEI dans un esprit de verdissement bien sûr, donc globalement cela double la capacité de subvention des projets ce qui est considérable.

Agnès PANNIER-RUNACHER

Concernant France 2030, nous avons demandé que les dossiers provenant des ZNI soient considérés avec la plus grande bienveillance.

Le projet de loi « Accélération des énergies renouvelables » devrait être voté demain au Sénat. Nous ferons le point sur le potentiel géothermique des ZNI et nous ouvrirons les projets aux collectivités locales et aux habitants, car c'est un élément d'appropriation important.

Un représentant de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Les hivers sont généralement longs et rigoureux à Saint-Pierre-et-Miquelon. Nous avons le coût moyen de production du kWh le plus élevé des ZNI. Notre ambition est donc de passer d'une production exclusivement carbonée à une production mixte en intégrant des énergies renouvelables.

Notre PPE vient d'être validée, ce qui nous permettra de développer deux projets fondamentaux : un parc éolien, pour une économie de 15 000 tonnes de CO₂ par an, et le renouvellement de la centrale électrique de Miquelon. Nous n'excluons pas d'autres pistes (géothermie, solaire, énergie marine...). Pour réussir notre transition énergétique, nous avons besoin du soutien de l'Etat et d'EDF.

La maîtrise de la consommation d'énergie est un point essentiel. Notre culture locale est liée à celle de nos voisins canadiens : le modèle local est le chauffage individuel au fioul importé. La collectivité

Notre avenir énergétique se décide maintenant



territoriale s'est donc emparée de la question de la sobriété et de la MDE, suivant deux axes : le développement d'un réseau de chaleur urbain et l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements. La prise de conscience de la population est forte, notamment depuis l'inflation sur le fioul. La collectivité territoriale s'est également lancée dans un projet de développement de l'habitat et de rénovation des passoires thermiques.

Jean-François CARENCO

La froidure est importante à Saint-Pierre-et-Miquelon, ce qui nous oblige à subventionner l'importation de fioul. Il nous faut avancer sur la maîtrise de l'énergie. Je ne suis pas convaincu que la rénovation de l'habitat suffise, étant donné la nature de l'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon. Engageons-nous fortement sur l'énergie éolienne, et un peu sur le solaire, avec l'objectif d'utiliser le moins possible la centrale.

Christian POUGET, préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon

L'enjeu de l'éolien est effectivement fort. Concernant la MDE, il existe des pistes de travail qui permettent de respecter l'habitat traditionnel en bois.

6. Echanges avec le public

Sophie MOURION

Beaucoup de questions portent sur le développement du tourisme et sa conciliation avec la sobriété énergétique.

Jean-François CARENCO

Le tourisme est un élément majeur pour ces territoires. L'électrification des ports permettra que les bateaux de croisière ne consomment pas de fioul dans les ports. Le tourisme en AirBNB se développe beaucoup : il faut donc décarboner l'électricité dans les maisons. Enfin, les hôtels sont une des cibles des actions de MDE.

Sophie MOURION

D'autres questions portent sur l'éclairage public.

Agnès PANNIER-RUNACHER

La sobriété de l'éclairage public permet également de répondre aux problématiques de la pollution lumineuse, dont l'impact sur la biodiversité est important. Les LED sont un bénéfice important en termes d'efficacité énergétique et permettent un meilleur pilotage de l'éclairage public, par exemple couplés aux détecteurs de passage. C'est l'un des premiers motifs d'utilisation du Fonds Vert. Il est important de partager les bonnes pratiques, car il existe beaucoup d'expérimentations en métropole comme en ZNI. Je le signale ENEDIS est un bon accompagnateur à ce titre.

7. Interventions de la Guyane, de Mayotte et de la Martinique

Gabriel SERVILE, Président de la collectivité territoriale de Guyane

La Guyane n'est pas une île, mais comporte des communes isolées les unes des autres, ce qui lui confère des caractéristiques d'archipel. Il s'agit donc de s'adapter aux spécificités de chaque zone.

Notre avenir énergétique se décide maintenant



La priorité est donnée à la sécurisation du réseau électrique, car nous ne pouvons plus supporter les coupures récurrentes, y compris dans les grandes agglomérations. Il est indispensable de sécuriser la liaison, de rapprocher la production de la consommation, et de mettre en place des plans de secours plus performants.

Nous devons poursuivre nos efforts de MDE et nous appuyer sur nos ressources locales : biomasse forestière, petit hydraulique et photovoltaïque.

Nos objectifs ne seront atteignables que si nous travaillons aussi sur la question du stockage, car la capacité à réguler la production est un élément essentiel du 100 % renouvelable. Nous devons valoriser la capacité de stockage de Petit-Saut, développer une stratégie de stockage indépendante des moyens de production grâce à une valorisation économique du stockage prenant mieux en compte les coûts évités, et soutenir notre filière biomasse. Nous avons heureusement réussi à modifier les directives européennes qui risquaient de nous empêcher de l'exploiter. Nous devons construire un approvisionnement durable grâce à des projets d'agroforesterie, régler la question foncière pour le photovoltaïque et choisir une stratégie énergétique pour les véhicules de demain. L'Etat devra nous accompagner dans le développement des infrastructures et la mutation du parc automobile.

Alors que la Guyane a lourdement misé sur un usage raisonné de sa forêt, certains voudraient modifier les dérogations prévues dans le projet de directive européenne RED-3. C'est toute notre filière qui en pâtirait. L'Etat doit défendre cette dérogation, essentiel au développement de notre territoire. Il convient de rappeler les autres menaces qui planent sur la Guyane, notamment l'orpaillage illégal.

Enfin, en réponse aux propos de Gérald Darmanin sur l'autonomie, je rappelle que la Guyane n'a jamais revendiqué l'indépendance, mais demande simplement de prendre en compte ses spécificités dans les politiques publiques afin que son développement soit moins dépendant de l'extérieur, y compris en ce qui concerne l'énergie.

Agnès PANNIER-RUNACHER

Concernant le parc automobile, les dispositifs existants sont valables sur tout le territoire français, y compris les ZNI. Je parle en termes d'installation de bornes de recharge, d'accompagnement des entreprises, des mesures France 2030 aussi pour accompagner la décarbonation des transports qu'il s'agisse de tous types de transports.

Le projet de loi Energies renouvelables prévoit la révision à la baisse de l'obligation d'implanter des ombrières sur parking, avec des tailles de parkings inférieures à celles de métropole.

Compte tenu de l'application spécifique de la loi littorale à Mayotte et en Guyane, nous avons prévu des assouplissements qui vous permettront de développer plus facilement des énergies renouvelables.

Nous avons bien conscience de vos demandes concernant la biomasse, que ce soit sur sa définition ou sur les dérogations.

Jean-François CARENCO

La France est pleinement mobilisée pour adapter la directive RED-3 aux RUP.

Je m'insurge contre ceux qui prétendent que les Guyanais détruisent leur forêt. Concernant le bois, la règle qui s'applique est extrêmement dure.

J'ai confiance en vos projets concernant le réseau électrique.

Notre avenir énergétique se décide maintenant



Echati ISSA, présidente du conseil de surveillance d'EDM, Mayotte

A Mayotte, 94 % de la production énergétique est donc d'origine fossile, complétée par le biogaz et des centrales solaires. Un tiers de la population n'a pas l'électricité.

Notre département doit agir sur la production et sur la maîtrise de la demande. Nous attendons toujours la PPE simplifiée, déposée auprès du ministère. Mayotte devra être capable de produire plus de 10 MW en 2030 et plus de 77 MW en 2040, d'après les chiffres d'EDM. Pour ce faire, les axes sont les suivants : accroître le potentiel photovoltaïque (autoconsommation, toitures des bâtiments publics et privés, photovoltaïque lagunaire...), convertir les centrales thermiques des Badamiers Longoni aux biocarburants, recourir à la biomasse. D'autres pistes sont à explorer : géothermie en eaux profondes, éolien off-shore flottant, valorisation des déchets

Pour la maîtrise de la demande en électricité, deux axes sont à développer :

- le renforcement de la MDE (rénovation énergétique des bâtiments publics, rénovation de l'éclairage public et mise en place de la RTAA-DOM) ;
- l'encadrement du développement de la mobilité électrique.

Nous rencontrons des difficultés pour mettre en œuvre la PPE. Le département de Mayotte, bien qu'actionnaire majoritaire d'EDM, n'est pas représenté au sein de son directoire. Un changement doit être envisagé. Un syndicat mixte d'électricité doit être envisagé, entre la zone rurale et la zone urbaine, avec transfert de la compétence du département.

Le photovoltaïque a besoin de foncier pour se développer, alors que l'île ne mesure que 373 km². Le lagon doit être préservé, mais valorisé. Une zone du lagon pourra être identifiée pour recevoir une centrale lagunaire ou de l'éolien flottant.

Jean-François CARENCO

EDM sort à peine d'une grève compliquée. Nous avancerons donc prudemment, en pleine concertation avec les partenaires sociaux.

Concernant les moyens de production, je compte beaucoup sur la centrale de Longoni agrivoltaïque qui permettrait un moyen de production supplémentaire. Il faudra ensuite convertir les usines existantes en moyens de production moins polluants .

Un plan de déplacement est nécessaire pour passer d'un transport polluant vers un transport décarboné : routes, transports en commun, téléphérique horizontal...

Il faut impérativement éviter les coupures d'électricité, ce qui nécessite de développer très vite de nouveaux moyens de production.

Sophie MOURION

En raison de problèmes de connexion, la Martinique n'interviendra pas aujourd'hui.

8. Echanges avec le public

Sophie MOURION

Des questions portent sur la sobriété imposée aux populations les plus pauvres, en comparaison de « l'ivresse énergétique » des loisirs motorisés.

Notre avenir énergétique se décide maintenant



Agnès PANNIER-RUNACHER

Ce n'est pas une question de sobriété, mais d'accompagnement des plus pauvres face aux coûts de l'énergie et de l'inflation subie. Plusieurs chèques énergie sont aujourd'hui déployés sur l'ensemble du territoire : le chèque classique, un chèque exceptionnel et les chèques thématiques sur le fioul et le bois. En termes de mise en œuvre, c'est jusqu'à 12 millions de ménages qui sont concernés, pour certaines thématiques cela va jusqu'à 70% des ménages qui sont concernés.

Nous souhaitons aussi accompagner ces ménages pour qu'ils sortent de leur précarité énergétique et adoptent des énergies décarbonées. L'objectif est de passer à des modes de chauffage décarbonés qui pèsent moins sur leurs ressources. Les chèques énergie spécifiques ont déjà été mis à disposition de leurs bénéficiaires. Un des enjeux c'est la question des non-recours. On a constaté que le chèque énergie c'est le dispositif qui a le taux de recours le plus faible de tous les dispositifs sociaux. Nous essayons d'automatiser au maximum ces chèques, mais quelques démarches minimales restent nécessaires. Nous lancerons une campagne de communication importante en mai et en juin. Les taux de non-recours sont de 40 % à 50 % à Mayotte et en Guyane, ce qui est beaucoup. Je le redis, ce chèque peut être utilisé pour acheter n'importe quelle énergie. Nous sommes d'ailleurs preneurs de vos retours pour voir comment diminuer ces taux de non-recours, via les associations, les services sociaux, les CROUS, tout ce qui existe. Il serait bon de nous aider si vous avez des solutions, y compris en termes de campagnes média, de supports média pour que nous puissions passer ce message et faciliter l'accès aux chèques énergie. Évidemment la question de l'accès au numérique n'est pas négligeable. Nous serons à votre écoute pour trouver tous les systèmes utiles à mettre en place.

Sophie MOURION

La plupart de ces dispositifs sont bonifiés pour les ménages modestes.

Nous avons également des questions sur les énergies marines.

On a ouvert pour tous les territoires d'Outre-mer les possibilités de prise en charge par la puissance publique étatique concernant les études sur les énergies marines et notamment le développement du parc éolien en mer.

Sophie MOURION

Plusieurs questions portent sur l'installation de panneaux photovoltaïques chez les particuliers.

Agnès PANNIER-RUNACHER

Il existe, comme en métropole, des aides à l'autoconsommation individuelle et collective. Nous avons élargi ces aides par des textes réglementaires ces six derniers mois. Des appels à projets sont régulièrement organisés. Le détail des dispositifs se trouve sur le site du Ministère de la Transition Énergétique. Tous ces dispositifs ont été mis à jour avec les noms des intervenants, des indications sur les tarifs qui prennent en compte l'inflation, beaucoup d'informations pratiques qui permettent d'avoir une vision claire sur ce que comportent ces investissements. Nous travaillons aussi à la simplification du parcours pour les particuliers, c'est un grand chantier qui est en cours.

Notre avenir énergétique se décide maintenant



Un participant

Notre politique industrielle pousse toujours à l'achat d'énergie thermique. Comment développer d'autres modes de transports collectifs ?

Jean-François CARENCO

Les collectivités locales fournissent d'importants efforts sur le sujet. À Mayotte par exemple, nous travaillons sur le sujet des déviations, des téléphériques voire des vaporettos. La présidente de La Réunion a également indiqué tout le travail effectué sur les transports en commun. Tout cela sera inscrit dans le futur contrat de plan. Les modes alternatifs de transport en commun se développent aussi à la Guadeloupe, à la Martinique. En Guyane c'est plus compliqué, car le territoire est très grand, faciliter la mobilité c'est aussi accepter que cela passe par des avions. Ces projets sont longs, mais il faut les faire et cela avance.

Sophie MOURION

Concernant le chèque énergie, on nous signale qu'il y a des difficultés d'accès à internet en particulier dans les territoires d'Outre-mer. Les bénéficiaires du chèque énergie peuvent le recevoir et l'envoyer au format papier.

Une deuxième question sur le soutien à l'autoconsommation du photovoltaïque, les personnes qui réalisent du surplus ne font pas don de cette énergie à EDF, ils la vendent. Le nouvel arrêté tarifaire sur l'autoconsommation va régler ça, il y aura bien une prime à la vente d'électricité en surplus. Ce nouvel arrêté devrait paraître dans les prochaines semaines.

Un participant

Développer les ENR locales implique la sensibilisation des populations et des décideurs.

Jean-François CARENCO

Nous sommes d'accord, toutes les collectivités sont mobilisées.

Sophie MOURION

Des questions portent sur les biogaz et les bioliquides pour les centrales.

Jean-François CARENCO

Sur les bioliquides, nous avons été saisis. À ce stade, j'attends des réponses : est-ce que c'est vraiment opportun ou non, en termes de bilan carbone pour l'Outre-mer cela peut se discuter, ce n'est pas évident. Agnès PANNIER-RUNACHER

En ZNI, pour des impératifs de sécurité d'approvisionnement, nous ne pouvons pas nous passer de solutions de pilotage de pointe, même si nous cherchons à les minimiser. Il est donc préférable d'aller vers les biocarburants que vers le fioul. Si on veut aller vers du zéro émission, il faut nécessairement proposer une alternative au fioul et au gaz, c'est ce que nous recommandons. La directive européenne RED-3 est très stricte sur les questions de durabilité et d'impacts sur la biodiversité de l'utilisation de la biomasse, mais il faut distinguer les biomasses primaire et secondaire. Aujourd'hui quand on regarde l'utilisation de la biomasse primaire, on peut considérer qu'on a des marges de progrès extraordinairement importantes. Les déchets doivent devenir aussi un intrant de politique énergétique et ce n'est pas encore le cas. La secondaire n'est pas assez utilisée.

Notre avenir énergétique se décide maintenant



9. Conclusion

Agnès PANNIER-RUNACHER

La CNDP rendra un rapport de synthèse, qui sera public. Le gouvernement s'est engagé à y répondre. Les éléments de la concertation seront versés au dossier des parlementaires dans le cadre de la préparation de la Loi de programmation énergie-Climat. Ce peut être aussi l'occasion de discussions au sein de vos territoires. Il y a un intérêt à animer votre territoire autour de cette concertation pour porter la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Le service public est un fil conducteur de la République. Il me paraît évident que les ZNI doivent obtenir des réponses rapides, surtout quand on sait qu'une partie de la population française, dans les ZNI, n'a pas accès à l'électricité et à l'énergie comme en métropole. Nous devons prendre ce combat à pleine main et faire en sorte que nous apportions des solutions dans le respect de la richesse de vos territoires qui présentent une énorme biodiversité et portent un enjeu écologique. Il y a un enjeu d'égalité des citoyens devant le service public et il y a un enjeu écologique et climatique majeur. C'est pour cela que nous sommes très à l'écoute de vos propositions et que nous vous remercions de votre participation.

Jean-François CARENCO

Merci à tous.